

## Compte-Rendu Intégral de la Réunion du Conseil Municipal - Séance du 28 Mars 2013 -

Sous la Présidence de José HENNEQUIN, Maire.

### PRESENTS :

Monsieur Patrick PAVILLON, Madame Edith BOCLET, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Madame Michèle PELABERE, Monsieur Jean-Claude POUPET, Madame Françoise DUBOIS, Monsieur Christian CARLIER, **Maires Adjoints.**

Madame Marielle BUONOMO, Monsieur Gérard LACAN, Mademoiselle Ayate HEBBALI, Mademoiselle Florence HUOT, Madame Annick POICHOTTE, Monsieur Jean-Louis MIEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Emile VARON, Monsieur Michel COULANGES, Monsieur Rodrigue KOKOUENDO, Mademoiselle Nasséra MENZEL, Madame Claudine BRETEAU, Monsieur Denis GALLON, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Michèle BERNIER, Monsieur Luc COPPIN, **Conseillers Municipaux.**

### POUVOIRS :

- Madame Danielle TRUCHON a donné pouvoir à Monsieur Rodrigue KOKOUENDO
- Monsieur Christophe CAMPOS a donné pouvoir à Madame Maria ALVES
- Madame Mireille CATANZARO a donné pouvoir à Monsieur Gilles LOUBIGNAC
- Monsieur Gabriel GREZE a donné pouvoir à Madame Annick POICHOTTE
- Madame Michelle SENIS a donné pouvoir à Mademoiselle Ayate HEBBALI
- Monsieur Jean-Pierre DUC a donné pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
- Madame Nathalie COURTEVILLE a donné pouvoir à Madame Edith BOCLET
- Madame Valérie LEGROS a donné pouvoir à Monsieur Christian CARLIER
- Monsieur Thierry BAUDRY a donné pouvoir à Madame Monsieur Gérard LACAN
- Madame Suzanne GORCEIX a donné pouvoir à Madame Michèle BERNIER

### ABSENT EXCUSE

- Monsieur Franck ROLLAND

\*\*\*\*\*

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Annick POICHOTTE est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

### Arrivée de Madame PELABERE à 8h35

### APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur COPPIN signale une erreur page 6. La remarque sur la tacite reconduction émanait de Monsieur VARON.

Cette modification étant prise en compte, le procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 28 Février 2013 est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### **VOTE DES TAXES DIRECTES**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PAVILLON, Adjoint au Maire chargé des Finances, du Développement Economique et de l'Emploi rappelant que par délibération du 22 novembre 2012, il a été pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, et par délibération du 20 décembre 2012, il a été adopté le budget primitif de l'exercice 2013 dans lequel les recettes prévisionnelles au titre des contributions directes reprennent les chiffres des états fiscaux établis au titre de l'année 2012.

Au vu de l'état fiscal transmis par la direction régionale des finances publiques du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, les bases d'imposition prévisionnelles 2013 ont augmenté de 1 728 945 €, ce qui représente une évolution totale du produit de 334 251 €

Néanmoins, l'Etat impose à la Commune un prélèvement sur ses recettes fiscales de 1 274 331 € correspondant à la garantie individuelle des ressources en vue de compenser les pertes de recettes des collectivités constatées après réforme.

De plus, L'Etat a diminué les allocations compensatrices à hauteur de 29 119 €.

En conséquence, conformément à nos orientations budgétaires, je vous propose de maintenir pour l'année 2013 les taux des quatre taxes, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

	<b>Taux 2008</b>	<b>Taux 2009</b>	<b>REFORME 2010</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Taux 2013</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	15,39 %	15,39 %	<b>*Taxe d'habitation</b>	15,39 %	23,21 %	23,21 %	23,21 %
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	25,12 %	25,12 %	<b>*Taxe foncière (bâti)</b>	25,12 %	25,12 %	25,12 %	25,12 %
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	68,07 %	68,07 %	<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	68,07 %	71,37 %	71,37 %	71,37 %
<b>Taxe professionnelle</b>	15,88 %	15,88 %	<b>*Cotisation foncière des entreprises</b>	15,88 %	23,71 %	23,71 %	23,71 %

**Monsieur TOUGUET** demande que lui soit communiqué une copie de la dotation FSRIF, DSU et de la fiche DGF dès réception par la ville.

Il remarque, pour la forme que dans le compte rendu de l'an passé, pour le vote des taux, la phrase était « De plus, l'Etat a diminué les allocations compensatrices à hauteur de 12 274 € » et que cette année, le rapport indique: « De plus, les allocations compensatrices diminuent de 29 119 euros ». Il note que ce n'est plus l'Etat.

Monsieur TOUGUET demande si la somme est bien de 29 119.

**Monsieur PAVILLON** confirme et précise qu'il s'agit d'une continuité du budget 2012 et que les chiffres donnés sont collectés sur les bases de la DGCL mais qu'à ce jour, la ville ne dispose de rien de plus précis

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Arrivée de Monsieur GALLON à 8h45**

**VOTE DU TAUX DE TEOM**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PAVILLON, Adjoint au Maire chargé des Finances, du Développement Economique et de l'Emploi rappelant que par délibération du 15 décembre 2011, le budget primitif de l'exercice 2012 a été adopté.

Au dit budget, les recettes prévisionnelles au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ont été ajustées compte tenu de l'évolution des coûts du tri sélectif et du traitement des ordures ménagères et de la participation versée au SMITOM.

Pour l'exercice 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixé à 12,06 %  
Compte tenu du résultat excédentaire 2012 et des bases prévisionnelles d'imposition 2013

**Monsieur TOUGUET** constate la diminution des taux mais rappelle qu'elle sera un peu limitée par l'augmentation des bases pour le contribuable

**Monsieur PAVILLON** souligne que l'évolution des bases dépend de la loi de finances et pas de la commune. Toutefois, pour la ville, cette revalorisation est nécessaire pour faire face à l'augmentation de certaines charges, électricité, gaz, repas de restauration... Il précise que cette revalorisation est faible puisqu'elle représente environ 239 000 euros pour un budget de 24 millions d'euros.

**Monsieur TOUGUET** s'étonne que soit mentionné un dégrèvement pour ALINEA, il se souvient d'un vote pour ATAREA uniquement. De plus il s'inquiète de la perte pour la ville vu l'importance de ce commerce.

**Monsieur PAVILLON** confirme qu'il s'agit d'une nouvelle demande et indique qu'il est difficile de refuser certaines demandes et d'en accepter d'autres à partir du moment où ces entreprises justifient de leur propres réseaux d'élimination. Aussi, il faut arrêter pour tous ou accepter pour tous.

**Monsieur PAVILLON** rappelle que ce tissu économique participe à la fiscalité de la ville et plus important encore représente 300 emplois de proximité.

**Monsieur Le Maire** souligne que le dégrèvement est lié à la non utilisation du service et que si ces entreprises n'avaient pas leur propre service d'élimination, cela augmenterait les tonnages facturés à la ville.

**Monsieur TOUGUET** note, qu'avant leur exonération, ces entreprises ne coûtaient rien à la ville et que c'était donc tout bénéfique pour la ville. Avec l'exonération, le manque est réparti sur les particuliers.

**Monsieur Le Maire** précise que si l'on veut aller au bout de ce raisonnement mathématique, avec rigueur, il ne faut pas oublier les autres taxes spécifiques que paient ces entreprises et qui abondent le budget de la ville. L'absence de ces contributions pèserait alors sur les habitants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2013 à 11,78%.**

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **GARANTIE D'EMPRUNTS AU PROFIT DE L'OPH DE MARNE ET CHANTEREINE POUR L'OPERATION SISE 9-11 AVENUE LAMARTINE : AVENANTS AUX CONTRATS DE PRET**

Entendu les explications de Monsieur le Maire quant à la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2011, accordant la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement des quatre emprunts souscrits par l'OPH MARNE ET CHANTEREINE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le courrier du 7 février 2013 de l'OPH MARNE ET CHANTEREINE HABITAT informant la Commune que la durée de préfinancement de ces quatre prêts a été modifiée, étant de 15 mois au lieu de 24 mois,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser un avenant à chaque contrat de prêt, les autres conditions restant inchangées,

Le Conseil Municipal décide d'approuver les avenants aux contrats de prêts n°s **1196326**, **1196330**, **1196341** et **1196343**,

**ADOpte APRES LE VOTE SUIVANT :**

34 votants dont 10 pouvoirs

30 pour dont 9 pouvoirs

4 abstentions dont 1 pouvoir (Pour un nouvel avenir à Villeparisis)

1 absent Mr ROLLAND

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS SPORTS**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions aux associations hors sports pour l'année 2013 suivant la ventilation ci-dessous, sachant que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont prévus au Budget Primitif 2013.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2013</b>
<b>Aide à l'Insertion Professionnelle</b>	<b>800 €</b>
<b>Amicale des bretons</b>	<b>555 €</b>
<b>Association Antillaise Sports et Loisirs</b>	<b>555 €</b>
<b>Association des donneurs de sang</b>	<b>665 €</b>
<b>Association des Femmes Africaines</b>	<b>555 €</b>
<b>Association Développement Orientation est parisien</b>	<b>475 €</b>
<b>B.R.I.E</b>	<b>100 €</b>
<b>Bibliothèque Sonore Départementale de Meaux</b>	<b>160 €</b>
<b>Cantina solidaire</b>	<b>200 €</b>
<b>Cap Sourire (domaine de Morfondé)</b>	<b>555 €</b>
<b>Centre d'animation Par l'Audio Visuel</b>	<b>800 €</b>
<b>Citadines de Villeparisis</b>	<b>555 €</b>
<b>Club philatélique de Villeparisis-Mitry</b>	<b>1.150 €</b>
<b>Comité d'Entente des Anciens Combattants de Villeparisis</b>	<b>800 €</b>
<b>Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)</b>	<b>100 €</b>
<b>Ecole des chats</b>	<b>555 €</b>
<b>EDUKAFASO</b>	<b>555 €</b>
<b>Espoir de vie</b>	<b>300 €</b>
<b>Horizon cancer</b>	<b>200 €</b>
<b>Jeunes Sapeurs Pompiers de Villeparisis</b>	<b>300 €</b>
<b>Les conteurs du Racontoir</b>	<b>555 €</b>
<b>Les petites fées du point compté</b>	<b>555 €</b>
<b>Microparisis</b>	<b>1.190 €</b>
<b>Secours Populaire</b>	<b>800 €</b>
<b>Terre des hommes</b>	<b>600 €</b>
<b>U.N.C (Union Nationale des Combattants)</b>	<b>200 €</b>
<b>Villeparisis Accueil</b>	<b>700 €</b>
<b>Viva Italia</b>	<b>555 €</b>

- **LES PETITS COINS du PORTUGAL ..... 555 €**

**Ne participe pas au vote : Maria ALVES**

- **JUMELAGE A L'HEURE DE L'EUROPE .....555 €**

**Ne participent pas au vote :**

**Mr Christian CARLIER, Mr Jean-Pierre DUC, Valérie LEGROS, Danièle TRUCHON, Claudine BRETEAU**

**Monsieur TOUGUET** note l'absence de PIOL et des SCOUTS

**Monsieur Le Maire** indique que l'association PIOL est à l'ordre du jour un peu plus tard et que les SCOUTS n'existent plus sur le secteur

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS HORS U.S.M.V.**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs hors U.S.M.V. pour l'année 2013 suivant la ventilation ci-dessous, sachant que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont prévus au Budget Primitif 2013 :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>MONTANT 2013</b>
<b>AEROMODELISME</b>	<b>1 389 €</b>
<b>BI-CROSS</b>	<b>2 569 €</b>
<b>BUDO-CLUB</b>	<b>1 923 €</b>
<b>GYMNASTIQUE.VOLONTAIRE.LIBRE</b>	<b>3 420 €</b>
<b>JUDO CLUB VILLEPARISIS</b>	<b>3 150 €</b>
<b>MACADAM 77</b>	<b>948 €</b>
<b>SPORTS JEUNES VACANCES</b>	<b>1 049 €</b>
<b>TRIATHLON</b>	<b>1 195 €</b>
<b>VILL'PAS RANDO</b>	<b>1 234 €</b>

- **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (O.M.S.) ..... 7 622 €**

**Ne participent pas au vote**

**Mr José HENNEQUIN, Mr Christian CARLIER, Mr Michel COULANGES, Me Valérie LEGROS, Me Mireille CATANZARO**

- **ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (E M S) .....11 434 €**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS U.S.M.V.**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs U.S.M.V pour l'année 2013 suivant la ventilation ci dessous, sachant que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont prévus au Budget Primitif 2013.

<b>SECTIONS USMV</b>	<b>MONTANT 2013</b>
<b>BADMINTON</b>	<b>2 780 €</b>
<b>BASKET</b>	<b>3 641 €</b>
<b>CLUB CANIN</b>	<b>1 801 €</b>
<b>COLOMBOPHILIE</b>	<b>1 453 €</b>

<b>COUNTRY</b>	<b>430 €</b>
<b>CYCLISME</b>	<b>2 599 €</b>
<b>CYCLOTOURISME</b>	<b>1 048 €</b>
<b>GYMNASTIQUE</b>	<b>8 883 €</b>
<b>HAND BALL</b>	<b>5 272 €</b>
<b>PETANQUE</b>	<b>1 650 €</b>
<b>ROLLERS</b>	<b>3 770 €</b>
<b>TAEKWONDO</b>	<b>3 611 €</b>
<b>TENNIS</b>	<b>8 298 €</b>
<b>TENNIS DE TABLE</b>	<b>1 840 €</b>
<b>TIR A L'ARC</b>	<b>1 478 €</b>

- **USMV FOOTBALL ..... 14 445 €**  
**Ne participe pas au vote : Mr Christian CARLIER**
- **USMV JUDO ..... 4 783 €**  
**Ne participe pas au vote : Mr Michel COULANGES**
- **USMV MUSCULATION ..... 1 155 €**  
**Ne participe pas au vote : Mr Gabriel GREZE**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DE BI-CROSS**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, indiquant la nécessité pour l'association Bi-cross d'utiliser des véhicules particuliers adaptés aux vélos de Bi-cross pour le déplacement de ces jeunes et ne pouvant ainsi bénéficier de l'aide municipale au titre de transport collectif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention d'un montant de **1.524 €** à cette association au titre d'aide au transport des jeunes, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013 de la commune.

**Monsieur TOUGUET** demande quel est le nombre d'adhérents de la section bicross pensant que l'effet de mode est peut être passé.

**Monsieur CARLIER** indique qu'ils sont environ 70 adhérents au lieu de 50 l'an passé.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION U.S.M.V. HANDBALL**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de **6.708 €** au club USMV HANDBALL au titre de l'aide aux sportifs de haut niveau, sachant que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget 2013 de la ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION U.S.M.V. ROLLERS**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de **1.676 €** au club USMV ROLLERS au titre de l'aide aux sportifs de haut niveau, sachant que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget 2013 de la ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**VOTE DE LA SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Après lecture du rapport de présentation par Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des Sports, rappelant que

L'O.M.S. perçoit, chaque année, une subvention municipale de 7 622 € en tant qu'aide au fonctionnement du Centre Médico-sportif, et notamment au versement des salaires des médecins et aux charges sociales afférentes.

Or, le secrétariat du centre Médico-sportif de l'Office Municipal des Sports représente une charge importante et il est donc proposé de subventionner celui-ci à hauteur de 2200 €, montant correspondant aux heures de présence de la secrétaire durant les visites assurées par le médecin et à un forfait de 50 heures de secrétariat pour la gestion des rendez-vous.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION P.I.O.L**

Entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire expliquant l'importance de maintenir l'action de l'association P.I.O.L. dans le cadre de l'insertion des jeunes par le logement,

**Monsieur Le Maire** informe qu'il vient d'adresser un courrier à la Ministre du Logement au sujet du fonctionnement de cette association indispensable sur le territoire pour accompagner les jeunes en difficultés dans leur parcours résidentiel. En effet, l'an passé, les communes avaient du verser en plus de la subvention annuelle, une subvention exceptionnelle pour compenser une diminution de 40 % des subventions d'Etat. Le courrier a pour but de solliciter de Madame La Ministre le rétablissement du niveau de subvention.

**Monsieur TOUGUET** note que le budget de cette association s'élève à 363 347 euros, dont 52 % de charges de personnel. Il souhaiterait connaître le nombre de logements, le nombre de jeunes accueillis et le temps moyen de prise en charge.

**Madame POICHOTTE** répond que l'association dispose de 24 logements dans le secteur public et dans le secteur privé et a réalisé l'accompagnement social de 86 jeunes dont 34 villeparisiens.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 000€ à cette l'association.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et au vu des avis des Conseils d'Ecole, de la saisine préalable du Conseil Général de Seine et Marne en date du 11 février 2013 dans l'hypothèse d'une demande de report,

**Considérant** que l'intérêt de l'enfant doit rester au centre des préoccupations,

**Considérant** l'intérêt de construire le Projet Educatif Territorial associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, les associations, les institutions culturelles ou sportives, etc..., afin de proposer des activités périscolaires diversifiées et articulées de manière cohérente avec le temps scolaire, ainsi que le temps nécessaire à cette concertation,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du directeur d'académie des services de l'Education Nationale le report de l'application du décret n° 2013-77 à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune.

**Intervention de Monsieur TOUGUET :**

« La réforme des rythmes scolaires était inscrite dans le programme de François Hollande. Il faut donc la mener **coûte que coûte**.

Les promoteurs de cette réforme ont découvert ce que chacun sait, on est en général plus apte aux apprentissages le matin que l'après-midi. Il y a longtemps que les enseignants, quand ils en ont la possibilité, privilégient le matin pour dispenser les matières nécessitant une attention soutenue.

Il est certainement plus facile de rechercher une solution dans l'organisationnel plutôt que dans l'essentiel. Les enseignants présents ce soir savent mieux que moi que l'intérêt de l'enfant est de bénéficier d'un enseignement de qualité lui permettant d'acquérir les bases indispensables pour étudier puis avoir sa place dans notre société. Si un simple aménagement du temps scolaire permettait cela, ce serait parfait.

L'essentiel est quand même de relever le niveau de connaissances des élèves. Ce niveau moyen est aujourd'hui inférieur à celui des élèves des générations passées. Pourtant ces dernières n'étaient pas gâtées en matière de rythmes scolaires.

En matière d'enseignement aussi les résultats dépendent de la volonté et du travail. Les enseignants sont formés pour transmettre des connaissances à nos enfants. Il y a certainement un problème de méthode. Une définition d'objectifs précis à atteindre assorti d'un vrai système d'évaluation constituerait à mon sens une avancée.

Qu'en est-il du projet lui-même. Encore une fois, on ne traite qu'une partie du sujet. Le décret paru le 24 janvier 2013 ne traite que de la semaine, alors qu'en matière de rythmes scolaires, on ne peut ignorer le rythme annuel. On sait que les élèves français, s'ils travaillent plus longtemps que les autres dans la semaine ont en revanche une année moins chargée. De ce point de vue, la réflexion sur la durée des vacances d'été aurait été légitime.

Pire qu'un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales, voici un gouvernement qui crée une charge nouvelle puis l'impose aux villes.

Je ne nie pas l'intérêt d'aménager le rythme d'étude de nos enfants. Mais notre pays connaît de graves difficultés. Il me semble que ce gouvernement, en place depuis presque 10 mois, aurait du, en urgence, s'attaquer en priorité aux mesures permettant à notre économie de redémarrer pour endiguer un chômage record. J'espère qu'en ce moment même le Président annonce de réelles décisions de cet ordre.

N'ignorons pas que la première conséquence de cette réforme sera d'aggraver la situation financière des communes. Monsieur le Maire, vos services n'ont pas manqué de vous alerter sur les conséquences financières et organisationnelles.

Villeparisis compte 3000 élèves. Sur la base d'un taux d'encadrement d'un animateur pour 14 ou 18 élèves selon qu'ils sont d'âge maternel ou élémentaire, il faudrait trouver 190 animateurs pour à peine une heure de salaire soit 8 euros nets. Le coût pour la ville serait de 380000 € par an.



C'est vrai l'Etat prévoit de donner (la première année seulement) 50 € par élève soit 150.000 €. D'ores et déjà le compte n'y est pas, mais surtout il s'agit encore d'une dépense supplémentaire pour notre pays déjà étranglé financièrement. Un rapide calcul fait froid dans le dos, si pour Villeparisis avec 3000 élèves ce serait 380 000 € de dépenses nouvelles, pour le pays, avec 6 millions d'élèves ce serait potentiellement 6,5 milliards de dépenses publiques nouvelles,!

Notre Ville, notre pays n'en ont tout simplement pas les moyens sauf à encore augmenter les impôts.

De plus, la ville supportera la responsabilité juridique de l'organisation de ces activités et notamment du respect du taux d'encadrement par des animateurs diplômés **SI ELLES EN TROUVENT !!**

Il faut déplorer un autre dommage co-latéral sur le plan social. Actuellement, le mercredi matin les enfants d'âge scolaire pratiquent diverses activités sportives, culturelles ou de loisirs le mercredi matin. Nombre d'entre elles ne sont pas reportables le samedi matin pour des motifs liés à la disponibilité d'infrastructures ou des encadrants. C'est particulièrement vrai dans le domaine sportif où les enfants s'entraînent le mercredi matin. Ces entraînements sont encadrés par des animateurs sportifs issus souvent de quartiers défavorisés et pour lesquels cette activité constitue non seulement une voie d'insertion mais aussi une source de revenus notable pour leur famille. Une grande part des activités pratiquées le mercredi matin ne pourra pas être reportée le samedi matin et ces encadrants ne perdront au mieux qu'une part de leurs revenus au pire leur emploi.

Comme en toute matière, il convenait de faire preuve de bon sens, tenir compte de l'intérêt de l'élève qui intègre nécessairement celui de ses parents et de la collectivité.

Enfin, vous avez organisé de multiples concertations, une conférence, une réunion entre élus majoritaires, responsables administratifs, enseignants et parents d'élèves, puis les conseils d'écoles.

En revanche, vous avez décidé de ne pas réunir la commission des affaires scolaires, pourtant seule instance réglementaire instituée pour éclairer la décision du conseil municipal.

En effet, peut-être estimez-vous que la démocratie exige de ne pas prendre en considération les points de vue différents ? »

**Monsieur Le Maire** indique qu'il ne va pas répondre point par point car l'intervention est un mélange d'exacitude, de procès d'intention, d'utopie, de défense et d'attaque. Aussi il indique qu'il ira à l'essentiel.

Monsieur Le Maire explique qu'il est parti d'une idée simple : l'école d'aujourd'hui est différente de celle d'hier. Aujourd'hui, les enfants sont fatigués le vendredi après midi et indisponibles le lundi matin. Les rythmes scolaires ne sont pas adaptés. Il précise qu'effectivement comme il l'a déjà dit ou écrit, il fallait appréhender les rythmes scolaires dans leur ensemble soit journalier, hebdomadaire, annuel.

Monsieur Le Maire s'étonne que Mr TOUGUET parle de concertation et lui rappelle que la réforme qui avait supprimé le samedi matin avait été brutale sans aucune concertation, malgré les avis de nombreux enseignants

Pour enrayer la baisse du niveau, Monsieur le Maire demande si des mesures comme la suppression de la formation des maîtres ou de 60 000 emplois ont été efficaces.

Monsieur Le Maire considère que pour enrayer cette baisse, il faut une démarche ambitieuse, mais qui va se heurter à des conservatismes de tous bords et regrette que le gouvernement, face à ce constat, ait voulu avancer pas à pas.

Sur la commune, Monsieur Le Maire indique avoir consulté les personnes concernées très largement, que face aux délais imposés et au constat de l'impossibilité de mettre en place la réforme en 2013, la commission scolaire n'a pas été réunie puisque le report va permettre la constitution de groupes de travail sur une durée de plus d'un an. Monsieur Le Maire souligne

d'ailleurs que 4 directeurs d'écoles, qui ne se contentent pas de dire non, ont fait des propositions intéressantes qui pourront servir de base à la réflexion.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a toujours dénoncé les désengagements de l'Etat quels qu'ils soient contrairement à certains maires qui ne le font qu'en fonction de leurs idées politiques.

Monsieur Le Maire confirme que cela va coûter cher aux communes, même si les calculs ne sont pas faciles à faire en raison des incertitudes et selon les choix, puisque que les coûts seront différents selon que la demi journée d'école supplémentaire sera fixée le mercredi ou le samedi matin. Par exemple, le mercredi entraînera des coûts supérieurs avec toutes les incertitudes sur le fonctionnement et l'évolution de effectifs sur la restauration cantine.

Monsieur Le Maire indique que contrairement aux règles posées par le décret, retenu dans la démonstration de Monsieur Touguet, les projets proposés par les directeurs d'écoles et l'organisation envisagée par la commune imaginent le regroupement des 45 mn par jour en deux fois 1 h 30 ce qui permettrait de construire des contenus plus riches et de recruter plus facilement des animateurs d'autant que les écoles pourraient être partagées en deux afin de créer des postes plus consistants, plus stables pour des personnels, il faut l'espérer, plus formés.

Monsieur Le Maire conclut qu'effectivement il y a désengagement de l'Etat, qu'il va être difficile de trouver des personnels qualifiés, que l'on n'est pas sûr d'y parvenir, que la réforme est incomplète. C'est pourquoi le report va permettre la réflexion, la nécessaire remise en question des fonctionnements et pratiques actuelles, l'observation d'autres expériences et l'élaboration d'un projet éducatif territorial. Les enseignements fondamentaux devront être prévus le matin, les activités positionnées prioritairement sur le temps périscolaires. L'ensemble du conseil municipal sera associé à cette réflexion.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions constatées en cours d'exercice :

#### **Création / Suppression de poste**

**Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires**, pour permettre l'avancement de grade d'un professeur du Conservatoire. (Celui-ci a bénéficié de cet avancement dans sa collectivité principale.)

Cette création est compensée par la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2013.

**Monsieur TOUGUET** attire l'attention sur les conséquences pour le conservatoire de la mise en place des rythmes scolaires surtout en cas d'école le mercredi matin

**Monsieur Le Maire** lui répond, que s'il veut revenir sur ce sujet, il y a d'autres secteurs pour lesquels cela va poser problème comme par exemple l'Ecole Municipale des Sports qui fonctionne l'après midi grâce à la disponibilité de certains enseignants. Or dans le cas où ils seront à l'école le matin continueront-ils cette activité complémentaire ? Aussi, l'école le samedi perturberait moins les activités mais raccourcirait les week end. Des choix devront être faits et chacun devra prendre ses responsabilités.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE : APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire expliquant la situation et l'évolution des effectifs dans la collectivité, pour l'avenir, et sans qu'il soit toutefois possible de prévoir de manière très précise les besoins en recrutement jusqu'au 12 Mars 2016, la collectivité s'engage, en fonction de la situation de ses effectifs :

1°) à résorber régulièrement les situations précaires, comme elle l'a toujours fait, soit par le biais d'une transformation d'un contrat CDD en contrat à durée indéterminée, soit par le biais de recrutements réservés sans concours.

Concernant ces recrutements, cette résorption se fera selon les critères et l'ordre de priorité suivants :

- 1) poste pérenne à temps complet
- 2) ancienneté de l'agent.

Après avoir résorbé ces situations, la collectivité envisagera la titularisation sur des emplois à temps non complet selon les mêmes critères :

- 1) poste pérenne à temps non complet
- 2) ancienneté de l'agent.

2°) à ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

<b>Grade et fonctions</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Nombre total de postes</b>
Assistant d'enseign. artistique	5	1	-	-	6
Educateur des APS	-	1	-	-	1
Rédacteur	1	-	-	-	1
<b>Nombre total de postes par année</b>	6	2	-	-	8

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à conventionner avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des sélections professionnelles, pour les postes mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à procéder à l'information individualisée des agents non titulaires employés par la collectivité, éligibles à ces dispositifs, sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de titularisation.

**Monsieur TOUGUET** souligne que la plus grosse difficulté est d'ordre financier, car il est nécessaire d'étaler dans le temps les titularisations en raison de la charge que représente la prime d'installation.

**Monsieur Le Maire** informe que cela est pris en compte et prévu dans l'élaboration des budgets

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **CONVENTION OBLIGATOIRE POUR LA MISE EN PLACE DU PROCES VERBAL ELECTRONIQUE**

Entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire expliquant la nécessité de mise en place au préalable à la verbalisation électronique, d'une convention avec la Préfecture pour le passage au Procès-Verbal Electronique ( PVE),

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'adopter cette convention.

**Monsieur TOUGUET** souhaite qu'avec un poste de policier municipal supplémentaire voté précédemment et le gain de temps administratif avec la mise en place des PVE, la police municipale ait des actions d'ilotage, de présence sur des zones compliquées par exemple le samedi après midi sur le mail de l'ourcq pour dissuader les utilisateurs de quads. Même si la police municipale a des pouvoirs limités juridiquement et techniquement, la présence peut être dissuasive et ces actions peuvent se faire en lien avec la police nationale dans une démarche de coopération.

Monsieur TOUGUET demande si le coût annoncé de 14 500 euros intègre les subventions possibles.

**Monsieur Le Maire** répond que la subvention viendra en déduction et représente 50% de l'achat du matériel.

**Monsieur TOUGUET** souhaite avoir la garantie que le PV sera bien signalé par le dépôt d'un avis sur le pare brise afin que l'automobiliste soit informé, qu'il puisse éventuellement éviter de commettre la même infraction et rappelle qu'en cas de contestation, la personne verbalisée devra s'adresser à Rennes et que ce service automatisé n'est pas réputé pour sa qualité d'accueil.

**Monsieur COULANGES** indique que le délai d'intervention sur le PVE est de 24-48 heures, mais que la politique de la ville n'est pas de faire sauter les PV. Si la police municipale a dressé un procès verbal c'est qu'il y a eu infraction. Il note que l'équipe municipale a une conception du rôle de la police municipale complètement différente de celle de Monsieur TOUGUET. En effet, la police municipale ne doit pas remplacer la police nationale, l'ilotage et la sécurité publique relève de la police nationale. La commune demande donc à l'Etat une présence policière renforcée et encore récemment lors de la visite de Monsieur Valls, Ministre de l'Intérieur. La police municipale doit se concentrer sur l'indiscipline des habitants. Aujourd'hui la priorité est de remettre les piétons sur le trottoir et les voitures sur la route.

**Monsieur TOUGUET** précise qu'il ne demande pas à la police municipale d'arrêter ou de poursuivre des malfrats mais simplement une présence pour indisposer les personnes ayant des activités néfastes que chacun peut observer.

**Monsieur Le Maire** note une incompréhension. En effet, chaque jour, disposant de la main courante J-1 dans laquelle sont listées les activités des policiers municipaux. Monsieur Le Maire invite Monsieur TOUGUET à l'occasion d'un passage au secrétariat à en prendre connaissance. Il pourra alors constater que les interventions pour PV ne représentent que peu de lignes. Les autres activités sont l'urbanisme, les problèmes d'encombrants et surtout la surveillance et les passages dans les quartiers. Mais le point évoqué des quads sur le mail de l'Ourcq est un dossier beaucoup plus complexe puisqu'il pose aussi la question des textes juridiques disponibles pour réprimer ce type de comportement.

Monsieur Le Maire précise que la police municipale n'a pas pour consigne de faire du chiffre en matière de PV, car même si la ville perçoit une petite partie des PV, le montant n'est pas calculé sur les PV mis sur la commune. Monsieur Le Maire affirme que l'idéal serait que la police municipale n'ait plus à en mettre par exemple sur la place du marché ou pour stationnement sur le trottoir. En effet, cela signifierait le respect du vivre ensemble. Monsieur Le Maire confirme que l'avis de contravention sur le pare brise est indispensable.

### **P.L.U**

Entendu le rapport de présentation par Monsieur le Maire donnant les conclusions du commissaire enquêteur,

**Considérant que** les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du projet de révision du PLU ;

**Considérant que** le projet de révision du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal approuve **le projet de révision du plan local d'urbanisme.**

**Monsieur TOUGUET** demande s'il peut avoir des précisions sur l'avis très réservé du Conseil Général de Seine et Marne

**Monsieur POUPEL** répond que ce sont les mêmes raisons que l'Etat soit la densification mais cela concerne aussi les entrées et sorties sur les routes départementales et rappelle que tous les documents sont disponibles et que les présidents de groupe ont eu un CD complet regroupant toutes les annexes.

### **Intervention de Monsieur TOUGUET**

« Tout d'abord, je tiens remercier Monsieur Poupel de l'envoi du compte-rendu de la commission à nos domiciles, il aurait été plus opportun d'y envoyer les convocations. Bien que n'étant pas membre de la commission, je suis venu car j'avais reçu quelques jours avant un rétroplanning de la procédure. Mes deux collègues membres de la commission ont trouvé bien trop tard leur convocation dans leur case en mairie.

Nous arrivons au terme d'un processus de révision du Plan Local d'Urbanisme long et coûteux pour les villeparisiens. Vous l'avez dit et répété, cette révision a pour objet de corriger la surdensification de la commune résultant des règles d'urbanisme précédentes.

A la lecture des observations du commissaire enquêteur, je constate que certaines de nos remarques n'ont pas été vaines puisque vous les avez prises en considération. Enfin surtout celles concernant la forme ou quelques aspects de bon sens.

De nombreuses observations des villeparisiens portées sur le registre d'enquête dénoncent la boulimie des constructions de ces dernières années ou l'accélération du bétonnage de Villeparisis. Vous avez souvent apposé en regard de ces observations le commentaire « soutien au projet de PLU ». Pour ma part, elles constituent plutôt de cinglantes critiques de votre gestion de l'urbanisme à Villeparisis. Car en fin de comptes, qui est responsable de cette urbanisation galopante si ce n'est votre équipe majoritaire ?

Voici quelques dates utiles à rappeler et quelques commentaires que j'ai puisés dans votre rapport de présentation de la révision soumise au conseil ce soir.

- « **Le 26 juin 1996**, le P.O.S. a été de nouveau révisé pour contrôler et **poursuivre l'urbanisation** » -La révision prescrite le **28 janvier 1999** avait pour principaux objectifs de définir un règlement pour les **secteurs à urbaniser** ou à aménager
- **le 20 décembre 2007**, la commune de Villeparisis a **approuvé** la révision totale de son document d'urbanisme. La révision avait été motivée notamment par les objectifs suivants : **S'inscrire dans une logique favorisant le renouvellement urbain, les mixités urbaine et sociale,...**

Vous êtes élus depuis 1995 et ces trois révisions avec leurs objectifs affichés, ce sont les vôtres, les conséquences irrémédiables sont de votre responsabilité.

Quand vous justifiez l'actuelle révision par l'indispensable correction des conséquences des règles antérieures, je suis totalement d'accord avec vous. Il est vrai que le précédent PLU approuvé en décembre 2007 a autorisé une densification insupportable. Nous l'avons dénoncée dès janvier 2008 dans notre tract sur l'environnement et j'avoue que je n'avais pas imaginé des conséquences aussi graves.

Alors, par votre projet de PLU présenté ce soir, vous tentez d'effacer les dispositions que vous même avez mises en place il y a 7 ans. Mais pour ce qui est des conséquences, c'est trop tard.

Cependant, sur le fond, quand on met en perspective plusieurs dispositions de ce nouveau PLU, on constate que vous persistez dans une volonté de densification, surtout, contrairement aux attentes des habitants qui se sont exprimés dans l'enquête publique, dans la zone pavillonnaire UC où vous permettez aux projets de logements sociaux de voir le jour sans avoir à respecter le Coefficient d'Occupation des Sols CF article UC 14-1).

Toujours en matière de logements sociaux, vous avez atteint le taux de 20,6 % « à marche forcée » en construisant plus de 1000 logements sociaux dont l'essentiel sur ce mandat. Comme si vous considérez que Villeparisis est une ville particulièrement privilégiée alors qu'elle a été dépassée, sous votre mandat, par Mitry-Mory pour ce qui concerne le revenu moyen de ses habitants, vous imposez désormais un taux de 30 % de logements sociaux pour toutes les nouvelles constructions. Ces opérations seront en plus totalement exonérées de Coefficient d'Occupation des Sols.

Bien que la ville ait atteint ce taux de 20 % imposé par la Loi SRU votée sous le Gouvernement Jospin, et bien que vous estimiez que le développement urbain de notre ville soit limité, vos choix, de notre point de vue, accentuent la paupérisation de la population villeparisienne avec toutes les conséquences inévitables en matière, de finances, d'insécurité ou de déséquilibres sociaux. »

**Monsieur Le Maire** répond que tout ce que dit Monsieur TOUGUET n'est pas exact malgré les nombreuses explications déjà données. Tout d'abord Monsieur le Maire rappelle que le passage de 15 à 20 % de logements sociaux s'est fait sur 18 ans, que lors de son arrivée, Villeparisis subissait l'urbanisation de Boisparisis, et la ZAC du Vieux Pays aurait dû être 6 fois plus dense sans l'intervention de l'équipe municipale actuelle.

Toutefois, Monsieur Le maire reconnaît que comme de nombreux maires toutes tendances confondues, il n'a pas vu venir la pression exercée sur les zones pavillonnaires par certains promoteurs, qui ne relèvent d'ailleurs pas du logement social, et des conséquences de la suppression dans la loi SRU de la surface minimum pour construire, pression immobilière apparue depuis quelques années et qui aujourd'hui s'étend au-delà de Villeparisis, sur des communes encore plus éloignées.

Monsieur Le Maire rappelle, que contrairement à ce que dit Monsieur TOUGUET, dans le PLU précédent la réglementation avait déjà pour but de contenir cette pression dans le cadre légal. Mais cela n'a pas été suffisant aussi le PLU actuel se voulant plus contraignant va-t-il à contrecourant des demandes de l'Etat. Pour éviter l'avis défavorable, Monsieur Le Maire explique qu'il a dû rencontrer les services de l'Etat pour leur expliquer les contraintes du territoire, la nécessité de contenir l'urbanisation en raison des conséquences sur la qualité de vie, le stationnement, les équipements publics.

Monsieur Le Maire insiste sur le fait que dans le règlement, il était impossible d'édicter des règles interdites par la loi comme la surface minimum pour construire ou la longueur minimum de façade et qu'il a donc fallu inventer d'autres règles pour réduire la constructibilité comme le recul minimum par rapport aux limites séparatives et négocier avec l'Etat pour les faire accepter.

Monsieur Le Maire exprime son incompréhension face au nombre de personnes originaires de communes limitrophes venant s'installer à Villeparisis alors que les impôts y sont plus élevés. Cette image porteuse est flatteuse mais pour la conserver il est nécessaire de se mobiliser avec énergie surtout dans le secteur des gares, mais dans le respect de la loi, loi qui impose les 20 % de logements sociaux que Monsieur TOUGUET avait aussi inscrit à son programme, et qui vient d'être fixé à 25 %.

Face à cette évolution, Monsieur Le Maire précise qu'il a écrit au Ministre du Logement pour lui demander de faire attention et lui conseiller, avant de passer à l'application de ce nouveau taux, de faire en sorte que toutes les communes respectent déjà les 20%.

Monsieur Le Maire termine en rappelant que contrairement à ce que pense la population, les maires n'ont pas toute latitude en matière d'urbanisme et qu'ils sont limités par l'ensemble des textes, réglementations et procédures.

**Monsieur PAVILLON** indique que au-delà de la loi SRU un texte récent prévoit la possibilité d'agrandissement de 40 % une habitation sans permis de construire. Il constate que les élus de terrain sont les mieux placés pour observer les conséquences des choix et de l'application de textes trop rigoureux, qu'il serait souhaitable d'avoir une approche prenant en compte les spécificités des territoires.

**Monsieur TOUGUET** précise qu'il n'a jamais été favorable à ce texte sur les 40 % et que concernant le bien fondé des textes nationaux, il serait souhaitable que le taux de logements sociaux sur une commune prenne en compte le niveau de vie moyen des habitants, une commune ayant une population moins favorisée, comme à Villeparisis, aura d'autant plus de mal à intégrer un pourcentage élevé.

**Monsieur Le Maire** partage cet avis mais souligne que le niveau moyen de Villeparisis n'est pas aussi mauvais que semble le penser Monsieur TOUGUET au vu d'une étude sociologique récente menée dans le cadre de l'intercommunalité future.

**Monsieur PAVILLON** précise que concernant le rythme de rattrapage des 20 % de logements sociaux, il a aussi été contraint et forcé mais aussi favorisé par la pression immobilière et le travail réalisé par Monsieur POUPET qui poussait les promoteurs à intégrer des logements sociaux dans leurs programmes dans un souci de mixité sociale.

**Monsieur Le Maire** rappelle son attachement à la mixité sociale qui aujourd'hui a fait ses preuves. Les difficultés de vie se rencontrent aujourd'hui sur les collectifs sociaux anciens. Ce constat doit interpellier les architectes et les urbanistes.

**ADOpte APRES LE VOTE SUIVANT :**

**34 votants dont 10 pouvoirs**

**30 pour dont 9 pouvoirs**

**4 abstentions dont 1 pouvoir (Pour un nouvel avenir à Villeparisis)**

**1 absent Mr ROLLAND**

Monsieur POUPET rappelle que ce dossier représente deux ans de travail et souhaite remercier l'ensemble des élus qui ont participé ainsi que les personnels.

#### **AVENANT A LA CONVENTION EPF (Etablissement Public de France)**

**Vu** la délibération du conseil municipal de Villeparisis en date du 26 mars 2009 autorisant la signature d'une convention d'Intervention foncière entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ile de France,

**Considérant** que la convention d'une durée initiale de 4 ans prend fin le 9 avril 2013,

**Considérant** qu'il convient de sécuriser le portage foncier jusqu'à la cession du bien cadastré section AM n°245 à VALOPHIS,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention entre la commune de Villeparisis et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **PERMISSION GENERALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COLLECTIVITES**

Après lecture de présentation du rapport par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'autoriser le SEDIF et son délégataire Véolia Eau Ile de France SNC, à la permission générale d'occupation du domaine public de Villeparisis par les canalisations d'eau potable et leurs accessoires, lui appartenant, pour la durée du contrat de délégation de service public dont l'exploitation débute au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une période de 12 ans.

Le SEDIF et son délégataire Véolia Eau Ile de France SNC restent soumis à l'obligation de déclarer à la commune toute intention de commencement de travaux sur le territoire communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ABRIS VOYAGEURS PAR LE CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire expliquant la mise à disposition depuis le mois de Novembre 2002 de 3 abris voyageurs par le Conseil Général de Seine et Marne sur le territoire Communal et la nécessité de renouveler cette convention,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette convention.

## **PUBLICATION ANNUELLE DE LA LISTE DES MARCHES ET DES ACCORDS CADRES PASSES AU COURS DE L'ANNEE 2012**

Conformément à l'article 133 du Code des marchés publics et à l'article 6 du règlement de la commande publique approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2013 ci-annexé le recensement détaillé des marchés passés au cours de l'année 2012.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la liste ci-annexée, et précise qu'elle sera publiée sur le site internet de la Ville ([www.villeparisis.fr](http://www.villeparisis.fr)) - Rubrique marchés publics attribués en 2012)**

**Monsieur TOUGUET** demande si les travaux de voiries réalisés dans le cadre du bail sont inscrits en investissement

**Monsieur PAVILLON** confirme

## **VŒU POUR DEMANDER LE MAINTIEN DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE DE MITRY MORY**

**Présenté par les groupes Socialiste et Communiste et apparentés de Villeparisis**

En février dernier, la directrice du centre de Sécurité Sociale de Mitry Mory a confirmé la vente de l'immeuble où il se situe.

Le conseil d'administration départemental va-t-il décider de créer une antenne ? Quel sort va être réservé aux usagers que nous sommes ? Est-ce que tou(te)s les salarié(e)s vont retrouver un poste et où, et qu'advient-il de celles et ceux qui sont en contrat à durée déterminée ?

La maire de Mitry Mory, accompagnée d'une délégation, va rencontrer la directrice départementale de la Sécurité Sociale, le 4 avril prochain.

Nous sommes tous choqués par cette décision, après la fermeture du commissariat de Mitry Mory. En effet, malgré le renforcement des effectifs du commissariat de Villeparisis, ce dernier ne permettra, nous le craignons, d'obtenir un service de sécurité suffisant et notamment pour les administrés au Nord du canal de l'Ourcq, difficilement franchissable, comme tout le monde le sait.

Il nous faudrait désormais aller dans un centre de sécurité Sociale, on ne sait où encore. A Marne la Vallée ??? Et avec quels moyens de transports ?

Dès à présent plus de mille personnes se sont engagées en signant la pétition contre la fermeture du centre de sécurité Sociale de Mitry Mory. Des personnes d'une grande diversité, des salariés, des usagers, des sans-emploi, des jeunes, des personnes à mobilité réduite, des médecins, des pharmaciens, ...

Certes, pour traverser la crise actuelle que nous vivons, il faut avoir une gestion des fonds publics exemplaire, comme nous le faisons dans notre ville. Mais, est-ce ce service public dégradé de la santé et de la sécurité dont nous avons besoin et que l'on est en droit d'attendre ?



Cette fermeture serait liée au trou de la « Sécu ». Mais qu'en est-il de ce trou ?

La branche maladie serait en déficit de 5,5 milliards, la branche retraite de 2,5 milliards et la branche accident du travail de 0,1 milliard. Hors régime général, le « trou » du Fond de solidarité vieillesse (FSV) et les cotisations retraites des chômeurs, s'élèveraient à 4 milliards. Pour 2013, celui du régime général pourrait atteindre 16 milliards d'euros en 2013, dont 8.6 milliards pour la branche maladie, en plus d'un déficit de 3,6 milliards pour le FSV.

La réduction de ce déficit devrait-il passer par une diminution du service public ? N'y aurait-il pas d'autres moyens d'y aboutir ?

Et si les 11,3 milliards dus par l'Etat au titre des taxes sur l'alcool et le tabac, revenaient à la sécurité Sociale, comme elles étaient destinées initialement ?

Et si, le financement de la protection sociale ne s'appuyait plus seulement sur les cotisations sur les salaires mais par une contribution complémentaire à la CSG, sur les revenus financiers des entreprises, des banques et des assurances, ceci au même taux que les cotisations employeurs sur les salaires ?

Mais, le meilleur financement sera, sûrement, celui créé par une politique ambitieuse contre le chômage et la précarité, en visant le plein emploi, politique, dont nous ne pouvons que souhaiter un développement et surtout un aboutissement.

Nous disons non à la fermeture du centre de Sécurité Sociale de Mitry-Mory, dont nous dépendons et demandons le maintien de ce centre pour un service public de qualité, répondant aux besoins des usagers et dont nous sommes en droit d'attendre.

Nous apportons, de plus, notre soutien aux salarié(e)s de ce centre.

Nous proposons que ce vœu fasse l'objet d'un vote au conseil municipal quant à son adoption par le plus grand nombre de conseillers municipaux de Villeparisis et soit adressé aux ministères concernés.

**Adopté par :**  
**29 pour dont 9 pouvoirs**

**Ne prennent pas part au vote :**  
**Le groupe (Pour un nouvel avenir à Villeparisis)**  
**ainsi que Monsieur Patrick PAVILLON**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**La Secrétaire de Séance**  
**Annick POICHOTTE**